



# GESTION DE L'INDISPONIBILTÉ PHYSIQUE DANS LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

## **SOMMAIRE**

#### I. LES INSTANCES

Fiche n°1: La médecine professionnelle et préventive

Fiche n°2: Les médecins agréés

Fiche n°3: Le comité médical départemental Fiche n°4: Le comité médical supérieur Fiche n°5: La commission de réforme

## II. CNRACL: STAGIAIRES ET TITULAIRES À TNC ≥ 28H ET À TC

Fiche n°1: Appréciation de l'aptitude physique

Fiche n°2 : Le congé de maladie ordinaire

Fiche  $n^{\circ}3$  : Le congé de longue maladie

Fiche n°4 : Le congé de longue durée

Fiche n°5: Les congés de maladie d'office

Fiche n°6 : Le congé de cure thermale

Fiche n°7: Le congé pour invalidité temporaire imputable au service

Fiche n°8: Le congé pour causes exceptionnelles

Fiche n°9: L'allocation temporaire d'invalidité

Fiche n° 10 : Le congé de maternité

Fiche n°11: Le congé d'adoption

Fiche n° 12 : L'indemnité différentielle

Fiche n° 13: Le capital décès

Fiche n° 14: La disponibilité d'office pour maladie

Fiche n° 15: L'allocation d'invalidité temporaire

Fiche n° 16: Le temps partiel pour raison thérapeutique

Fiche n° 17 : L'aménagement de poste

Fiche n°18: Le changement d'affectation

Fiche n° 19: Le reclassement professionnel pour inaptitude physique

Fiche n° 20 : La retraite pour invalidité CNRACL

Fiche n°21: Le licenciement pour inaptitude physique

Fiche n°22 : Les modalités de recours

Fiche n°23: Le maintien de la couverture sociale des agents quittant le service

Fiche n° 24: Le fonctionnaire stagiaire

Fiche n°25: Les agents détachés

Fiche n°26: Les sapeurs-pompiers volontaires

Fiche n°27: Les activités syndicales

Fiche n° 28 : Droits et obligations du fonctionnaire pendant les congés maladie

## III. IRCANTEC: STAGIAIRES ET TITULAIRES À TNC < 28H

- Fiche n°1: Appréciation de l'aptitude physique
- Fiche n°2 : Le congé de maladie ordinaire
- Fiche n°3: Le congé de grave maladie
- Fiche n°4: Les congés de maladie d'office
- Fiche n°5 : Le congé de cure thermale
- Fiche n°6: Le congé pour accident de travail
- Fiche n°7: Le congé pour maladie professionnelle
- Fiche n°8: La rente d'incapacité permanente
- Fiche n°9: Le congé de maternité
- Fiche n° 10 : Le congé d'adoption
- Fiche n° 11: Le capital décès
- Fiche n° 12: La disponibilité d'office pour maladie
- Fiche n° 13: La pension d'invalidité
- Fiche n°14 : La reprise d'activité partielle : le temps partiel pour motif thérapeutique de la sécurité sociale
- Fiche n° 15 : L'aménagement de poste
- Fiche n° 16: Le changement d'affectation
- Fiche n° 17: Le reclassement professionnel pour inaptitude physique
- Fiche n° 18: Le licenciement pour inaptitude physique
- Fiche n° 19 : La rémunération des agents du régime général en arrêt maladie
- Fiche n° 20 : Avis de la CPAM, du comité médical et de la commission de Réforme
- Fiche n°21 : Les modalités de recours
- Fiche n°22 : Le contentieux de la sécurité sociale
- Fiche n°23: Le fonctionnaire stagiaire
- Fiche n°24: Droits et obligations du fonctionnaire

#### IV. LES AGENTS CONTRACTUELS

- Fiche n°1: Appréciation de l'aptitude physique
- Fiche n°2: Le congé de maladie ordinaire
- Fiche n°3: Le congé de grave maladie
- Fiche n°4: Les congés de maladie d'office
- Fiche n°5: Le congé de cure thermale
- Fiche n°6: Le congé pour accident de travail
- Fiche n°7: Le congé pour maladie professionnelle
- Fiche n°8: La rente d'incapacité permanente
- Fiche n°9 : Le congé de maternité
- Fiche  $n^{\circ}10$ : Le congé d'adoption
- Fiche n°11: Le capital décès
- Fiche n° 12 : Le congé sans traitement
- Fiche n° 13: La pension d'invalidité
- Fiche n°14 : La reprise d'activité partielle : le temps partiel pour motif thérapeutique de la sécurité sociale
- Fiche n° 15 : L'aménagement de poste
- Fiche n° 16: Le reclassement professionnel pour inaptitude physique
- Fiche n° 17: Le licenciement pour inaptitude physique
- Fiche n° 18 : La rémunération des agents du régime général en arrêt maladie
- Fiche n° 19 : Avis de la CPAM et du comité médical
- Fiche n°20 : Les modalités de recours des avis rendus par le comité médical départemental, le comité médical supérieur, les décisions prises par la collectivité
- Fiche n°21 : Le contentieux de la sécurité sociale
- Fiche n°22: Les contrats « Parcours d'accès aux carrières de la fonction publique territoriale »
- Fiche n°23: Droits et obligations